

LE 10^{ème} HOMME

Son devoir est de penser différemment

25 avril 2021

Le mensonge du tout bio

Par Bill Wirtz



Les Dessous de l'Union Européenne

Crédits photos : de FOTOGRIIN / Shutterstock.com

Introduction

La Commission européenne a récemment publié son plan d'action en faveur de l'agriculture biologique, destiné à accroître la quantité d'aliments biologiques en Europe. Ce plan fait partie de la stratégie "de la ferme à la table" de Bruxelles, qui vise à faire passer l'agriculture biologique de 8 % actuellement à 25 % en moins de 10 ans.

Cette ambition politique découle de la conviction que les aliments biologiques sont plus sains et meilleurs pour l'environnement. Malheureusement, c'est loin d'être le cas. Cependant, un certain nombre d'organisations devraient bénéficier considérablement de ce nouveau régime de subventions de l'UE.

Dans [ma lettre de décembre 2019](#), je vous ai montré, à vous les lecteurs, comment la politique agricole commune de l'UE est rongée par la corruption. Maintenant, plongeons dans l'alimentation biologique, et voyons comment elle est devenue une vache à lait commode pour un très petit nombre.

Le contenu de cette lettre :

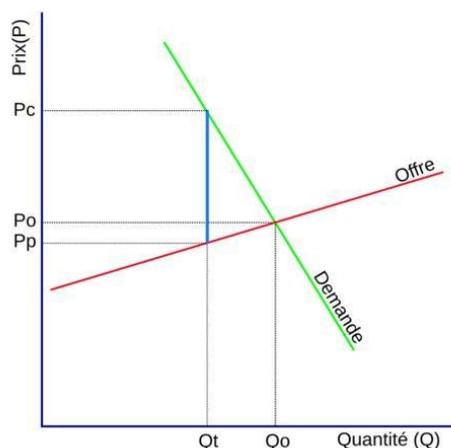
- Le plan d'action bio expliqué
- Les organisations qui profitent de nouvelles aides
- Les réalités de l'agriculture bio

Où trouver les 17 % ?

Les représentants des agriculteurs ont critiqué l'ambition de la stratégie "Farm to Fork" (en français appelé "de la ferme à la table") de l'Union européenne d'atteindre un objectif de production bio de 25%, en raison de la possibilité d'un grave déséquilibre du marché.

En effet, si l'UE veut arriver à 25% en utilisant des mesures politiques mais que les consommateurs n'achètent que 8% (comme en ce moment), que se passera-t-il des 17% restants ? Il suffit de sortir un manuel d'économie pour comprendre ce qui va se passer.

En l'absence d'une demande accrue des consommateurs, l'incitation à l'agriculture biologique pourrait en réalité réduire considérablement les prix du marché des produits bio, en raison d'une offre excessive.



Un nouveau [plan d'action en faveur de l'agriculture biologique](#) récemment publié par la Commission européenne explique comment Berlaymont (le siège de la Commission européenne) souhaite promouvoir le bio. De plus, la Commission cherche à répondre aux préoccupations des syndicats d'agriculteurs.

Deux points du plan me frappent :

1. La promotion des cantines bio et le recours aux marchés publics écologiques
2. Le renforcement du programme bio dans les écoles

En substance, la Commission tente de stimuler la demande de produits biologiques en obligeant les institutions publiques à les adopter dans leurs cantines. Ce point reste vague, mieux vaut s'attendre à ce que l'UE adopte un programme agressif de nouvelles subventions pour l'agriculture biologique.

Une fois de plus, les consommateurs seront invités à payer indirectement la facture des ambitions agricoles de l'UE.

Les aides pour le secteur bio

Dans l'Union européenne, nous comptons un total de 250.000 fermes bio en 2016, qui elles sont, en moyenne, deux fois plus grandes que les fermes conventionnelles. Ceci a un effet sur les subsides payés. Les paysans reçoivent en moyenne 139 EUR par hectare (ha) au titre de la PAC (Politique agricole commune de l'UE) et 75 EUR/ha de cofinancement national. En outre, les producteurs biologiques qui remplissent les conditions requises, bénéficient de "paiements de verdissement". Le nouveau programme de l'Union européenne assure de plus que les producteurs bio recevront encore plus d'argent, puisqu'ils seront considérés (à tort comme je vais vous l'expliquer plus bas) comme plus écologiques.

Les organisations de producteurs de fruits et légumes biologiques bénéficient également de taux de cofinancement plus élevés grâce aux programmes opérationnels. Globalement, les agriculteurs biologiques bénéficient généralement (à quelques exceptions près) de subventions communautaires nettement plus élevées.

Les fausses idées sur le bio

L'agriculture biologique bénéficie de dérogations particulières dans le discours public et médiatiques. Elle ne fait en effet pas l'objet du même examen que les autres méthodes d'agriculture. Cependant, l'agriculture biologique présente de nombreux inconvénients qui ne sont pas du tout compatibles avec le développement durable, quelle que soit la définition raisonnable que l'on peut donner à ce terme.

Pour un certain nombre de raisons, notamment ses faibles rendements et la nécessité qui en découle de consacrer davantage de terres à la production agricole, l'agriculture biologique est particulièrement préjudiciable à la biodiversité.

Augmentation des gaz à effet de serre

[Des recherches crédibles](#) ont établi que le passage de toute l'agriculture actuelle à l'agriculture biologique entraînerait une augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) pouvant atteindre 70 %. Les chercheurs ont analysé le passage hypothétique de la production agricole galloise et anglaise à l'agriculture biologique et ont constaté que la réduction du rendement des cultures dans l'agriculture biologique augmentait la nécessité d'importer des aliments de l'étranger. Si l'on tient compte des GES émis par la production de ces aliments à l'étranger - un élément de l'équation souvent ignoré par les défenseurs de l'agriculture biologique - les GES totaux émis augmenteraient de 21 % dans le meilleur des cas à 70 %, selon la quantité d'habitats naturels et de forêts qu'il faudrait défricher pour compenser le déclin causé par le passage de l'Angleterre et du Pays de Galles à la production biologique.

Pour l'Union européenne, qui vise un objectif de 25 % de production biologique en Europe, l'impact des importations d'outre-mer serait encore plus considérable. Alors que l'étude partait de l'hypothèse que l'Angleterre et le Pays de Galles importeraient d'Europe la majorité des denrées alimentaires supplémentaires dont ils ont besoin, une UE avec 25 % de produits biologiques comblerait ses déficits de production en important des denrées alimentaires cultivées dans des pays moins développés, avec des méthodes agricoles encore moins efficaces, ce qui augmenterait considérablement les émissions.

Où est la surveillance des pesticides bio ?

Un malentendu courant chez les consommateurs en matière d'agriculture biologique, souvent perpétué par le discours politique, est que les aliments biologiques ne sont pas traités avec des pesticides. Or, l'agriculture biologique utilise au contraire [un large éventail de pesticides](#).

En 2016, la France a annoncé un objectif de réduction des pesticides de 50 % d'ici 2025, ce qui est similaire à l'objectif de réduction de 50 % d'ici 2030 de la Commission européenne.

Cependant, ces deux objectifs sont menacés par l'augmentation des ventes de pesticides dans le secteur de l'agriculture bio. En France, ces ventes ont considérablement augmenté au cours des dernières années. Le soufre (utilisé dans l'agriculture biologique) est le pesticide le plus utilisé en France. Le sulfate de cuivre est le deuxième pesticide le plus utilisé dans l'agriculture biologique et il a été placé sur une liste de "candidats à la substitution" après que l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments) et l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques) ont déterminé qu'il y avait un risque élevé pour la santé les organismes du sol, les travailleurs agricoles, les oiseaux et les mammifères.

Conclusion

Est-il juste que certains gros agriculteurs reçoivent une part croissante de redevance des contribuables pour des produits qui ne sont pas meilleurs pour vous, pour le secteur agricole et même pour l'environnement ? Pour moi, il ne fait plus vraiment de doute que nous poursuivons de plus en plus une bataille idéologique qui a peu à voir avec la science.

Au cours des prochaines années, la Commission européenne va tenter de pousser de plus en plus de produits biologiques dans nos caddies. Si les consommateurs ne réagissent pas positivement à cela, je pense qu'elle ira encore plus loin et exigera des consommateurs qu'ils les achètent, par le biais de nouvelles règles et réglementations.

Pour l'instant, il n'y a aucune preuve que cela se produira, mais c'est un sentiment que j'ai. Et selon les normes de Bruxelles, les sentiments sont plus importants que les faits.

1. L'information publiée dans cette publication. Cette publication fournit des informations et du matériel de nature générale. Vous n'êtes pas autorisés ni ne devez compter sur ce guide comme une source de conseils juridiques, de conseils d'entreprise, ou de conseils de toute autre nature. Vous agissez à vos propres risques en vous appuyant sur le contenu de ce guide. En aucun cas les propriétaires ou auteurs de ce guide ne peuvent être tenus responsables des actions, décisions ou tout autre comportement auxquels vous vous prêtez ou non se fondant sur le contenu de ce guide.

2. Risques reliés à l'utilisation de cette publication. Les auteurs ou propriétaires de cette publication ne seront pas tenus responsable pour toute pertes, dommages ou réclamations résultants d'événements relevant des catégories suivantes :

(1) Les erreurs commises par l'utilisateur de tout logiciel ou service en lien avec ce guide, e.g., les mots de passe oubliés, les paiements envoyés aux mauvaises adresses Bitcoin ou autres cryptomonnaies et les suppressions accidentelles de portefeuilles.

(2) Les problèmes de logiciel de site Web et/ou de tout logiciel ou service en lien avec ce guide, e.g., les fichiers portefeuille corrompus, les transactions incorrectement construites, les logiciels malveillants et/ou tout logiciel ou service en lien avec ce guide.

(3) Les défaillances techniques dans le matériel de l'utilisateur de tout logiciel ou service en lien avec ce guide, e.g., la perte de données attribuable à un périphérique de stockage défectueux ou endommagé.

(4) Les problèmes de sécurité rencontrés par l'utilisateur de tout logiciel ou service en lien avec ce guide, e.g., les accès non autorisés aux portefeuilles et/ou aux comptes des utilisateurs.

(5) Les actions ou inactions de tiers et/ou les événements rencontrés par des tiers, e.g., les faillites des fournisseurs de services, les attaques de sécurité à l'information ciblant les fournisseurs de services et les fraudes menées par des tiers.

3. Risques d'investissement. L'investissement dans les actions, Bitcoins et autre cryptomonnaies peut mener à des pertes financières sur de courtes ou même de longues périodes. Les investisseurs doivent aussi anticiper de larges fluctuations dans les prix. L'information publiée dans ce guide ne peut garantir que les investisseurs ne subiront pas de pertes financières.

4. Aucune garantie. Ce guide est fourni « tel quel » sans aucune garantie d'aucune sorte concernant le guide et/ou tout contenu, données, matériel et/ou services mentionnés dans cette publication.

Vauban Éditions SA – Adresse : Avenue morges 88, case postale 1474 – 1001 Lausanne